

HL

Bruxelles, ce mars 2017

Compte-rendu du Comité Exécutif de la FERPA des 1^{er} et 2 mars 2017

(ITUH, Auditorium)

Présents : Michel DEVACHT, Président ; FGTB-ABVV et CSC-ACV, Belgique ; SUH, Croatie ; PESYK-SEK et PA.SY.DY., Chypre ; FEJP-CC. OO, UJP-UGT et USO, Espagne ; UCR-CFDT, UCR-CGT, UCR-FO, UNIR-CFE-CGC et UNSA-Retraité, France ; MASZSZ et SZEF, Hongrie ; ICTU, Irlande ; FNP-CISL, SPI-CGIL et UIL-P, Italie ; LCGB et OGB-L, Luxembourg ; GWU, Malte ; FNV, Pays-Bas ; INTER-REFOR. Da CGTP-IN, Portugal ; FNSPR, ROUMANIE ; FNP CDLS et EUPS CDLS, San Marin ; ASRS, Serbie ; UNIA, Suisse ; TUC, Royaume-Uni

Assistaient également à la réunion : ; Henri LOURDELLE, Conseiller Politique et Jessica MONTIEL, Project Coordinator

Excusées : Carla CANTONE, Secrétaire Générale ; Michèle JACOTEY, UCR-FO, Présidente de la Commission Financière ; ÖGB, Autriche ; POPS et OSTOE, Grèce ; SOLIDARNOSC, Pologne

Le Président de la FERPA, Michel DEVACHT ouvre la séance en invitant le Comité Exécutif à observer une minute de silence en mémoire de M. Peter PATAKY, ancien Président de la Confédération hongroise MSZOSZ, président fondateur de la Confédération unifiée MASZSZ et Vice-Président de la Section Retraite, décédé brutalement le 5 septembre.

Puis le Président, Michel DEVACHT, après avoir excusé l'absence de la Secrétaire Générale Carla Cantone pour des graves raisons personnelles qui risquent de durer pendant un certain temps, Carla propose, dans une optique d'efficacité, de désigner temporairement Agostino SICILIANO, de UIL-UILP et membre du Comité de Direction de la FERPA, au poste de « Secrétaire Général par Intérim », pendant la durée de l'absence de la Secrétaire Générale. Le Président précise que cette proposition a été préalablement soumise au dernier Comité de Direction du 16 février qui l'a ratifiée à l'unanimité.

Un bref débat s'engage dans lequel les différent-e-s intervenant-e-s, après avoir apporté tout leur soutien à Carla, et tout en donnant leur accord à la désignation d'Agostino SICILIANO, soulignent notamment la nécessité de « mettre à jour » les statuts de la FERPA, qui n'ont pas prévus ce type de situation où le poste du /de la Secrétaire Général-e et/ou du/de la Président-e puissent être vacants entre deux Congrès.

Au terme de ce débat, le Président procède au vote du Secrétaire Général par Intérim, acquis à l'unanimité. Il lui demande ensuite de rédiger au nom du Comité Exécutif, unanime, également, une lettre de soutien à Carla, la Secrétaire générale.

Organisations qui sont intervenues dans le débat : UCR-CGT, UCR-FO, UCR-CFDT, FNV, FNP-CISL, SPI-CGIL, UJP-UGT, SZEF

Le Président accueille et présente ensuite Peter SCHERRER du DGB, qui est le premier intervenant de la matinée. Peter est depuis le dernier Congrès de la CES à Paris, Secrétaire Général Adjoint de la CES. Auparavant, il a été entre autres fonctions, Secrétaire Général de la Fédération Européenne de la Métallurgie et responsable pour la politique industrielle européenne à IG Metall.

L'intervenant évoque tout d'abord la présentation du Livre Blanc de la Commission sur l'Avenir de l'Europe qui vient d'être publié, fruit de la large consultation qui a eu lieu, mais qui se « limite » à présenter plusieurs scénarii possibles pour l'avenir de l'Europe. Un document complémentaire est annoncé pour le 28 avril qui devrait contenir des mesures/messages plus concrets...

Puis, il revient sur le Socle Européen des Droits Sociaux et relève qu'il a fait l'objet de nombreuses consultations au niveau national. Il souligne qu'il devrait inspirer le nouveau programme de travail des partenaires sociaux en phase d'élaboration. Il relève également le travail important fait au niveau de la CES en ce domaine, en lien avec la campagne qui vient d'être lancée, avec comme slogan « L'Europe a besoin d'une augmentation de salaires » - campagne qui nécessite le soutien de tous les membres de la CES, précise-t-il

Il revient sur l'accord cadre autonome sur le vieillissement actif et la solidarité entre les générations qui a été conclu et qui sera officiellement signé le 8 mars par les partenaires sociaux en la présence (souhaitée !) de M. JUNKER, Président de la Commission et de M. DUSK, Président du Conseil. Il souligne la part active que la FERPA a prise dans cette négociation. Cet accord institue, entre autres dispositions contraignantes, pour les entreprises et les institutions publiques une obligation d'évaluation régulière de la main d'œuvre pour anticiper le changement démographique sur le lieu de travail ainsi que l'évocation des compétences à charge des entreprises pour un accès permanent aux compétences et aux qualifications. Pour évoquer la dimension de la solidarité intergénérationnelle contenue dans cet accord, notamment sous l'angle du transfert des connaissances et d'une organisation intelligente du travail, il utilise une image : « Les jeunes courent plus vite... Mais les plus âgés connaissent les raccourcis » ! Il termine sur ce point en insistant sur le fait que cet accord sera d'autant plus fort que les partenaires sociaux au niveau européen s'en empareront.

Il évoque la question de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, et des nombreux progrès qui restent à accomplir pour améliorer la situation actuelle. Sur ce point, il y a blocage avec les employeurs qui refusent de négocier. Pour la CES, il appartient donc à la Commission, dans le Cadre du Socle Européen des Droits Sociaux de prendre l'initiative.

Suite à cette intervention un débat s'engage. Les intervenant-e-s après avoir salué l'accord, se réjouissent, notamment, de la campagne menée sur les salaires, relayant celle de l'OIT et la mettent en lien avec la question des retraites. Car parler de salaires qui doivent augmenter, c'est parier sur de meilleures retraites à l'avenir, sur une augmentation du pouvoir d'achat des

retraité-e-s. C'est aussi indiquer notre volonté de mettre un frein à l'austérité. Tout ceci pouvant être résumé dans le slogan : « Bien vivre – Bien travailler...pour Bien vieillir ». Certains insistent sur la nécessité d'une véritable évaluation de l'accord y compris au niveau européen. D'autres évoquent aussi la promesse de M. JUNKER de relancer le Dialogue Social. Il est rappelé que le Conseil en juin dernier a adopté un document sur la pauvreté. Dans sa campagne contre la pauvreté, la FERPA s'inscrit dans cette démarche. Pour ce qui est de l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle, cela veut dire concrètement : des droits nouveaux à conquérir pour les femmes.

Dans sa réponse, le Secrétaire Général Adjoint de la CES, insiste sur le fait que la CES est en pleine consultation de ses affiliés sur le futur programme de travail du Dialogue Social, afin qu'ils formulent leurs suggestions. Il invite la FERPA à entrer dans ce débat. Il note que la question de la pauvreté évoquée dans la discussion ne fait pas partie des priorités pour l'instant retenues dans le programme de travail. Il s'interroge sur la manière de la traiter dans le cadre du Dialogue Social ? Il s'interroge également sur le fait de savoir si les Etats membres ont suffisamment de courage pour soutenir et encourager le Dialogue Social à leur niveau ? Y a-t-il une force motrice chez eux ? Il confirme l'importance de l'évaluation de l'accord à tous les niveaux et le lien qui existe entre l'augmentation des salaires et celle des pensions.

Organisations qui sont intervenues dans le débat : FNV, UCR-FO, UCR-CFDT, SZEF, UCR-CGT, CISL, FEJP-CC. OO

Pour clore le débat, deux dernières interventions :

- Celle du Secrétaire général de la FERPA par Intérim qui souligne au Secrétaire Général Adjoint de la CES, la vitalité des organisations de la FERPA dans le débat européen, mais surtout dans les débats de la CES. A cette lumière, il formule le vœu que le Secrétaire Général Adjoint soit le porte-parole de la FERPA pour l'obtention du droit de vote dans les instances de la CES.
- Celle du Président de la FERPA qui tout en remerciant l'intervenant rappelle que les pensionnés du DGB ne sont pas présents à la FERPA.

Ensuite, Michel DEVACHT président, présente et donne la parole à Madame Susanna FLORIO, syndicaliste de la CISL où elle a été en charge, entre autres responsabilités, des questions internationales. Elle a été pendant de nombreuses années au titre de son organisation, membre du Comité Exécutif de la CES et « Conseillère » au Comité Economique et Social Européen où elle a été l'auteur de plusieurs rapports. Elle est aujourd'hui cheffe d'Unité au Secrétariat du Groupe des Travailleurs (Groupe II) au sein de ce Comité.

Susanna présente tout d'abord ce qu'est le Comité et ce qu'il fait. Le Groupe II rassemble 150 syndicalistes désignés par leur organisation. C'est un organe consultatif qui donne son avis sur pratiquement 95% des textes législatifs adoptés par l'Union. En outre, il a organisé 28 débats au niveau national pour que les citoyen-ne-s se réapproprient le débat politique. De plus il a réalisé plusieurs études sur certaines problématiques qui intéressent la société civile, dont une notamment portant sur la pauvreté des personnes âgées. De cette étude – qui résulte d'un débat complexe faisant appel à plusieurs paramètres (situation professionnelle, disparités géographiques, etc ... – il ressort par exemple que les personnes âgées de la tranche 60-65 ans ont un niveau de vie qui n'a pas subi de perte économique. En revanche, pour les 65 ans et plus la situation s'est aggravée depuis la crise.

Comme l'avait fait précédemment Peter SCHERRER, elle évoque le Livre Blanc de la Commission publié le matin même qui se résume à une réflexion sur 5 hypothèses portant sur l'Avenir de l'Europe, dont trois notamment

- Le statu quo
- Avancer avec ceux qui veulent ~~avancer~~ aller plus loin
- Où une Europe à plusieurs vitesses

La Commission ne semble pas être en mesure d'indiquer la voie à suivre. D'où la nécessité de se réapproprier le débat européen.

Enfin l'oratrice s'interroge sur la manière d'organiser une interaction entre la CES et le Comité, dans la mesure où les sujets traités au Comité sont la plupart du temps ceux sur lesquels la CES travaille, comme celui sur le Socle Européen des Droits Sociaux par exemple.

Un débat s'engage ensuite. Plusieurs interventions demandent à l'oratrice des précisions sur l'étude portant sur la pauvreté des personnes âgées, en indiquant qu'en ce domaine il faut établir des nuances et que le risque d tomber dans la pauvreté quand on prend de l'âge est encore plus grand chez les femmes. D'autres insistent pour dire qu'une Europe démocratique ne suffit pas, il y a besoin urgent d'une Europe Sociale. D'autres aussi évoquent le nouveau contexte international, en Europe ou autour de l'Europe avec le BREXIT ou l'arrivée de Donald TRUMP aux USA ou ce qui se passe en Russie avec M. POUTINE ou en Turquie avec M. ERDOGAN, etc... Il y a nécessité d'élaborer un « nouveau contrat social » avec les citoyen-ne-s européen-ne-s. En effet le « contrat social » n'est possible que si les investissements sont partagés. Le Dialogue social est possible s'il y a pression sur le terrain. On manque de leaderships dans le débat. Il faut établir un lien entre Bruxelles et ceux qui agissent sur le terrain.

Dans sa réponse la représentante du Comité apporte d'abord quelques précisions.

Pour ce qui est de l'étude sur la pauvreté des personnes âgées, l'étude portait sur celle des « personnes âgées » et non des seul-e-s « retraité-e-s ». Dans l'étude, qui n'existe qu'en anglais, on ne parle pas des régimes de retraite mais on est sur les travailleurs-euses âgé-e-s pauvres Il est un fait que les systèmes de protection sociale se sont dégradés au fil des années.

Tout à fait d'accord pour la nécessité d'une Europe « sociale ». Mais sommes-nous certains que nos propres organisations sont convaincues que c'est à Bruxelles (aussi) qu'il faut mener la bataille ?

Organisations qui sont intervenues dans le débat : INTER-REFORM. Da CGTP-IN, UCR-CGT, SPI-CGIL, UIL-UILP, FEJP-CC. OO, UCR-CFDT, FNP-CISL, ICTU, SUH

Le Secrétaire Général par Intérim remercie au nom de Carla, Susanna pour son intervention. Puis il revient sur la situation de la FERPA. Il remercie pour la confiance faite via l'élection mais, dans l'attente que Carla reprenne son rôle de Secrétaire Générale, il faut faire fonctionner la FERPA au mieux, assurer la continuité du travail déjà accompli par Carla. Pour cela, nous devons nous baser sur le compte-rendu fait par Carla au dernier Comité Exécutif et analyser les choses qui se sont produites entre temps.

Puis Agostino soulève la question de l'Assemblée de mi-mandat et illustre le choix fait de Rome : Carla y est tous les jours et ce sont aussi les 60 ans de la signature du Traité de Rome. On pourrait l'ouvrir avec une Conférence en analysant ces 60 ans : Quelle est l'Europe à laquelle on peut croire aujourd'hui ? Il faut que notre voix se fasse entendre, « nous qui sommes l'encyclopédie de cette construction européenne » ...

Le Secrétaire Général par Intérim dresse une première ébauche de ce que pourrait-être l'Assemblée de mi-mandat avec

- Le 10 octobre une conférence sur ce sujet.
- Le 11 matin, il y aurait le Comité des Femmes
- L'après-midi une visite culturelle
- Le 12 approfondissement des sujets tels que celui de la lutte contre la pauvreté notamment qu'est-ce qu'on peut faire pour le maintien du pouvoir d'achat des retraités et en y incluant la santé, ou encore l'égalité entre les hommes et les femmes, ou encore l'accord avec les jeunes...

~~L'objectif est de convaincre nos adhérents que nous sommes en train de travailler...~~

Carla est en train de travailler sur un document qui va intégrer toutes ces problématiques. Il sera envoyé, dans les jours qui viennent à toutes les organisations.

Celles-ci auront jusqu'au **15 mai pour donner leur contribution**, pour avoir un texte finalisé pour le **15 juin**.

A cette date, le point sera fait sur la situation et ensuite sera fixée la marche à suivre jusqu'à l'Assemblée à mi-mandat.

Cette intervention ne suscitant aucune réaction de la part des membres du Comité Exécutif, Michel DEVACHT, Président de la FERPA, en l'absence de Michèle JACOTEY, UCR-FO, Présidente du Comité Financier, lit le rapport qu'elle a préparé pour le Comité Exécutif et qu'ont reçu les membres.

Ce rapport suscite plusieurs réactions et/ou questionnements, en particulier sur les dettes des organisations dont certaines datent de plusieurs années. Que faire dans ce cas ? Si ces organisations connaissent de réelles difficultés ne conviendrait-il pas de mettre en place des mécanismes de solidarité au sein de la FERPA ? Certaines interventions s'étonnent des dépassements de certaines dépenses et appellent à être plus rigoureux dans l'établissement comme dans l'exécution du budget. Ne serait-il pas souhaitable d'avoir un vrai Trésorier ? Cette question est à revoir dans le cadre de la révision des statuts. De même plusieurs marquent leur étonnement sur le fait qu'il n'y a pas encore de budget prévisionnel pour 2017 ! D'autres enfin, tiennent à atténuer les inquiétudes nées du retard dans le versement des cotisations et s'en excusent. Suite aux lettres de rappel, leur situation a été régularisée dans l'instant.

A la suite de ces interventions, le Président précise que le prochain Comité de Direction aura son mot à dire sur toutes ces questions, notamment sur les orientations à prendre pour l'avenir. Il invite les organisations à envoyer par écrit à la Présidente du Comité Financier leurs remarques de fonds. Quant au Secrétaire Général par Intérim, il rappelle que la Secrétaire Générale avait comme objectif prioritaire de relancer la FERPA entre autres, en voyageant pour rencontrer dans leurs pays respectifs, les organisations affiliées et ainsi créer une communication plus efficace. Il est quant à lui d'accord avec tout ce qui a été dit et il est important que Carla ait cette latitude. Il ajoute qu'à l'avenir tout ce qui sera dépensé sera prévu au budget.

Organisations qui sont intervenues dans le débat : UCR-CGT, UCR-CFDT, SPI-CGIL, FNV, OGB-L, SUH, FNSPR

Le président, Michel DEVACHT accueille et présente Marina MONACO, conseillère de la CES qui est l'intervenante suivante.

Marina présente d'abord le dossier égalité de genres dans la perspective du 8 mars.

Puis elle évoque les activités réalisées par la CES depuis octobre, dans le domaine de la protection sociale :

- Présentation de la Résolution sur la Protection sociale adoptée par le Comité Exécutif de décembre 2016 (lisible sur le site de la CES)
- Evocation du Semestre Européen
- Evocation également du Livre Blanc sur l'Avenir de l'Europe

Marina souligne également les contacts que la CES a avec le Comité de la Protection Sociale qui est un comité consultatif de l'Union européenne dont les travaux sont destinés aux

ministres de l'emploi et des affaires sociales réunis au sein du Conseil « Emploi et politique sociale » (EPSCO). Il poursuit un double objectif :

- Suivre la situation sociale dans l'UE et l'évolution des politiques de protection sociale dans les États membres, et élaborer des rapports sur l'inclusion sociale, les soins de santé, les soins de longue durée et les retraites, dans le cadre de la méthode ouverte de coordination en matière de protection et d'inclusion sociales ;
- Faciliter la discussion et la coordination des approches politiques entre les autorités nationales et la Commission, en préparant les débats du Conseil sur la protection sociale et sur les recommandations par pays dans le contexte du semestre européen. Il rédige également des rapports et des avis, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Conseil ou de la Commission.

Il est composé de deux délégués par pays et de 2 délégués de la Commission. Il peut se révéler, selon Marina comme un allié institutionnel de la CES dans ces domaines de compétence.

Enfin l'oratrice conclut par une question : « Comment agir » ? Et elle répond : « En lisant les documents de la Commission et en faisant des commentaires ».

Dans la discussion qui suit cette présentation, après avoir remercié l'oratrice, certaines interventions reviennent sur la question de la pauvreté en dénonçant le fait que l'objectif défini par la Commission de réduire le taux de pauvreté en Europe n'a pas été atteint puisqu'il a augmenté de 4 millions. Cela nécessiterait disent certains de lancer une initiative commune CES/FERPA. Il convient également de réfléchir à la manière de mener la réflexion sur la pauvreté : d'où vient-elle ? De la perte d'emploi ? De la difficulté à accéder aux services ? A la situation des familles monoparentales ? ...Sans oublier les soins de longue durée... IL faut être également attentif lorsque l'on parle de minima sociaux à ce que cela n'est pas un impact négatif sur l'évolution des salaires, donc il faut être attentif à l'interaction entre ces deux éléments.

Quant au droit universel à la Protection Sociale, il existe aussi un autre allié, dans le Réseau Européen des Institutions des Droits de l'Homme ».

Pour ce qui est de la prévention, contrairement à ce qui semble avoir été dit, elle ne doit pas être considérée comme une dépense mais comme un investissement.

D'autres interviennent pour souhaiter que soit menée une réflexion politique, à savoir : la CES et la FERPA doivent prendre les devants et faire des propositions sur la manière d'avoir une citoyenneté active, en mettant l'accent aussi sur les questions fiscales en recherchant un modèle fiscal plus juste.

Enfin d'autres, faisant référence au scénario 4 du Livre Blanc de la Commission sur l'avenir de l'Europe marquent leur inquiétude quant à la capacité européenne de la prise en charge de la Protection sociale. Comment la CES peut-elle intervenir pour que ces questions soient correctement prises en charges. La FERPA est à la disposition de la CES

Dans sa réponse, Marina, rappelle tout d'abord que l'objectif de la CES « n'est pas de tirer les choses vers le bas », comme le montrent le Manifeste de la CES du congrès de Paris, son Programme d'action et le dernier document de la CES sur la Gouvernance sociale de l'Europe.

La Protection sociale est la base de la croissance et de l'emploi. Il convient de viser le meilleur et de plaider pour le meilleur. Quant au revenu minimum, ce doit être un filet de sécurité pour « les plus démunis ».

Quant au Socle Européen des Droits Sociaux de la Commission, il repose sur un triptyque :

- L'emploi
- La législation
- La Protection Sociale

Et de terminer en rappelant l'importance du travail dans la vie.

Organisations qui sont intervenues dans le débat : FNV, UNSA-Retraitées, SPI-CGIL, UCR-FO, UCR-CFDT

Après avoir remercié l'oratrice, le Président donne la parole à Dick DE GRAAF, coordinateur du Groupe de Travail sur les statuts pour une présentation orale du travail déjà réalisé.

Dick, après avoir rappelé les différentes réunions qui se sont déjà tenues, précise tout d'abord qu'il s'agit d'une discussion compliquée du fait des histoires différentes, comme l'illustrent les 30 amendements reçus. D'où la difficulté d'arriver à des points de vue communs. Il a élargi le document servant de base aux statuts en transférant une partie de ce qui était dans le Règlement d'Ordre Intérieur.

Une réunion supplémentaire s'est avérée nécessaire ce qui a impliqué une modification du calendrier initialement prévu.

C'est ainsi que

- Une première discussion pourrait avoir lieu au Comité Exécutif de novembre 2017
- Suivie d'une seconde au printemps 2018
- Voire d'une troisième en automne de la même année
- Pour un débat final et un vote sur les nouveaux textes au Congrès 2019

Dans la discussion qui suit, après avoir remercié Dick pour le travail qu'il a déjà réalisé et pour sa présentation, plusieurs organisations manifestent leur incompréhension en attendant parler « d'amendements » alors que leur organisation n'a encore rien reçu. Plusieurs reviennent également sur la question de la vacance des postes entre deux Congrès (Secrétaire Général-e et Président-e) : Y a-t-il quelque chose de prévu dans les nouveaux textes pour faire face à pareille situation ? D'autres se demandent également s'il est envisagé un article sur la capacité de la FERPA à ester en justice, en prenant l'exemple de l'ICE

Dans sa réponse Dick précise tout d'abord que nous ne sommes pas sans statuts comme d'aucuns semblent le craindre. Mais le Congrès de Budapest a donné mandat pour entreprendre une modification des statuts pour les rendre plus en phase avec l'évolution de la FERPA au fil du temps. Un Groupe de travail a donc été désigné et mandaté pour réaliser ce travail. Il s'est avéré à l'usage qu'il était nécessaire de disposer de plus de temps. En accord avec Carla CANTONE, Secrétaire Générale, il a été décidé de ne pas présenter de document à chaque stade du travail en cours, mais de présenter in fine, une proposition cohérente. Quant aux amendements auxquels il a été fait allusion, ils proviennent essentiellement des membres du Groupe de Travail.

Le Président donne ensuite la parole à Henri LOURDELLE, Conseiller politique de la FERPA pour répondre sur le point précis de l'ICE et la capacité de la FERPA à ester en justice. Henri rappelle que le recours en justice contre la décision de la Commission de ne pas enregistrer une ICE est prévu dans le Règlement de l'ICE ; Toutefois, ce même Règlement précise que, comme son nom l'indique, ce ne sont pas des organisations, en tant que telles, qui peuvent présenter une Initiative Citoyenne Européenne, mais des citoyen-ne-s européen-ne-s, réuni-e-s dans un Comité des Citoyens. Et c'est lui qui est habilité à contester devant la Cour de Justice de l'Union Européenne la décision de la Commission. C'est ce qui a été fait.

Organisations qui sont intervenues dans le débat : FNSPR, UCR-CFDT, UCR-CGT, UNIR-CFE-CGC, UNAR-CFTC, PA.SI.DY, FEJP-CC. OO, OGB-L, UCR-FO, SZEF

En clôture de ce débat, Agostino, Secrétaire Général par Intérim remercie Dick en soulignant le travail extraordinaire qui a été fait. C'est le deuxième rapport oral qu'il présente. Il relève également la question pertinente qui a été soulevée et qui porte sur la nécessité d'avoir un trésorier. Il rappelle également aux membres du Comité que la CES est elle-même en train de réviser ses propres statuts.

Ensuite le Président de la FERPA donne la parole à Montserrat MIR qui est la dernière invitée de ce Comité à intervenir. Il rappelle préalablement que Montserrat est Secrétaire Confédérale, en charge notamment des dossiers protection Sociale et Femmes au sein de la CES. C'est elle, également, qui, au sein de la CES, a en charge la FERPA

Montserrat revient tout d'abord sur le « paquet équilibre vie professionnelle et vie privée » sur lequel les employeurs ne veulent ni bouger ni s'engager et des pressions exercées par la CES pour que la Commission prenne une initiative législative pour faire avancer l'égalité entre les genres. Cette question devrait être présentée dans le document de la Commission du 26 avril. Elle rappelle le lobby exercé par la CES au niveau du Parlement européen sur l'égalité des chances et notamment le 8 mars.

Elle évoque également la réunion qu'elle a eu le 1^{er} mars avec le Comité de la Protection Sociale, et qui portait sur le document en cours de réalisation sur les pensions soutenables.

Enfin, elle évoque également les résultats du projet engagé par le Comité des Femmes sur les violences faites aux femmes que ce soit sur le lieu de travail ou à la maison. Elle promet d'envoyer à la FERPA les résultats de cette étude

Dans la discussion qui suit plusieurs organisations reviennent sur les différences de salaires ou de montants de pensions qui existent entre les hommes et les femmes, au détriment de celles-ci.

Certains s'émeuvent de ce que dans les revenus des retraités on inclut le patrimoine qui a été acquis au cours de la vie professionnelle, ce qui fausse les visons sur ce dont disposent réellement les retraité-e-s pour vivre et se soigner par exemple. D'autres s'interrogent donc, sur la manière de mesurer « l'adéquation des pensions »

Certaines interventions s'interrogent sur les conséquences sociales du BREXIT

Enfin, la question est posée de savoir comment les citoyen-ne-s perçoivent le message européen ? La FERPA ne doit seulement être « spectatrice » mais intervenir dans le débat sur la construction de l'Europe sociale que nous voulons. Il faut établir un rapprochement plus étroit entre la FERPA et la CES, en sachant que l'on a besoin de plus de « législation » que de « recommandations »

Dans sa réponse, la Secrétaire Confédérale de la CES rappelle que pour ce qui est du montant des pensions ce sont les gouvernements nationaux qui ont les décisions en main, la Commission ne peut pas « imposer » quoi que ce soit en ce domaine qui est de compétence des Etats-membres. D'où le rôle que doivent jouer les syndicats nationaux.

Pour la CES, même si elle n'est pas opposée aux pensions dites de 2^{ème} voire de 3^{ème} pilier, l'objectif est de renforcer les retraites publiques et de faire en sorte qu'elles assurent un niveau de pension qui permette aux retraité-e-s de vivre dignement. Ces retraites publiques sont fondées sur la solidarité.

Quant au BREXIT, il pose un vrai problème aux travailleurs-euses au Royaume-Uni. La CES a créé un groupe de travail, avec des économistes, pour en étudier les conséquences et les impacts sociaux.

Concernant la violence faite aux femmes, la CES a lancé un projet touchant 11 pays avec le slogan « Sure at home... Sure at work » à partir duquel elle va lancer des recommandations.

Enfin, la CES a reçu mandat du Comité Exécutif pour lancer une discussion sur le thème de la retraite minimale, même pour celles et ceux qui ont eu des interruptions de carrière.

Organisations qui sont intervenues dans le débat : SUH, FNV, UCR-CFDT, CSC-ACV, SZEF, FEJP-CC. OO, UJP-UGT, ASRS, USO, ICTU.

Le Président remercie l'intervenante et donne la parole à Henri LOURDELLE, Conseiller politique de la FERPA.

Celui-ci à l'aide d'un PowerPoint présente ce qu'est le « Semestre européen » dont il a beaucoup été question durant les deux jours de réunion, mais sans qu'il soit précisément défini. Il insiste surtout dans sa présentation sur l'incidence qu'il a sur les retraites et les pensionné-e-s et sur le rôle que la FERPA et les organisations affiliées peuvent y jouer.

Il termine sa présentation sur deux informations factuelles

- Il rappelle que l'accord sur le vieillissement actif, en attendant la signature formelle par les partenaires sociaux, a été préalablement ratifié, comme le veulent les procédures de la CES en matière de Dialogue social, par l'ensemble des organisations affiliées, à l'exception de deux d'entre elles dont Solidarnosc. Il précise que comme il s'agit d'un accord dit « autonome », comme son nom l'indique il ne sera pas transformé en directive par la Commission, car ce sont les partenaires sociaux, tant au niveau national qu'au niveau européen, qui veilleront à son application et à sa mise en œuvre notamment par des évaluations périodiques, telles que prévues dans l'accord.
- En ce qui concerne l'ICE, celle-ci n'est pas enterrée. Mais la Secrétaire Générale devait rencontrer l'avocat qui a défendu nos intérêts à Luxembourg et qui connaît donc bien le dossier et les pièges à éviter pour permettre son agrément par la Commission et qui a accepté sur le principe de nous aider dans sa rédaction. Après plusieurs reports, rendez-vous devait être pris pour le mois de janvier. Mais suite aux problèmes rencontrés par la Secrétaire Générale et l'indisponibilité qui en a découlé, la rencontre a dû, de nouveau, être ajournée.

Dans la brève discussion qui suit, après avoir remercié l'orateur pour la clarté de son intervention, le regret est exprimé que cela fait plusieurs fois que de tels sujets sont malheureusement traités en fin de réunion, alors qu'ils sont importants... Le Semestre européen représente une approche technocratique de la Commission que l'on ne partage pas. Il s'agit d'une vision restreinte limitée à une approche coût/investissements... Il faut engager une mobilisation des personnes qui mettent au défi ce modèle économique. Il faut investir sur les personnes en faveur d'une Europe Sociale.

L'orateur marque son accord avec ces interventions dont certaines interpellent plutôt le Secrétaire Général par Intérim.

Organisations qui sont intervenues : UCR-CFDT, FNV, SZEF

Après avoir également remercié l'orateur, Michel DEVACHT, Président donne la parole au Secrétaire Général par Intérim.

Celui-ci prend acte du fait que personne n'étant intervenu sur le choix du lieu de la prochaine Assemblée de Mi-Mandat, il y a donc accord tacite pour qu'elle se tienne à Rome aux jours indiqués.

Il relève que nombre de thèmes soulevés au cours de ces deux jours sont très importants: il convient donc de laisser la place à l'approfondissement de ces sujets lors de prochaines réunions.

Beaucoup d'informations ont été données, qui impliquent des actions importantes à mettre en place.

Il faut veiller à une transmission des informations plus facile et plus aisée.

Il faut dégager des priorités en approfondissant tel ou tel sujet de manière à dégager des positions communes. Il faut aussi veiller à avoir un rôle renforcé aux postes de commande de l'Union Européenne.

Ces propos recueillent un large assentiment du Comité surtout sur le fait que l'on va dégager des priorités, travailler avec des priorités et sur ce qui est réaliste de faire. Le souhait est également exprimé d'avoir des ordres du jour plus concrets et des documents préparatoires sur lesquels les organisations puissent préalablement travailler.

Sur ces ultimes propos, le Président clôt la réunion après avoir remercié les interprètes et l'ensemble des membres du Comité pour leur participation active et constructive tout au long de ces deux jours.

Henri LOURDELLE